

MESURES EN LIEN AVEC LE COVID-19

(Auberge aux 3 Pignons)

Chers visiteurs, voici les mesures mises en place en lien avec le COVID-19 à la résidence de L'Auberge aux Trois Pignons selon les directives du ministère de la santé.

- Confinement obligatoire des résidents (assouplissement des mesures depuis le 11 mai 2020)
- Prise de température de toute personne accédant la résidence (employés, visiteurs autorisés, résidents)
- Concentration des entrées à la porte principale et la sortie à l'arrière de la bâtisse;
- Mise en place d'un mécanisme permettant d'assurer la livraison aux résidents de produits ou de biens venant uniquement de la pharmacie.
- Respecter la règle de distanciation sociale de 2 mètres à l'intérieur de la résidence (marqueurs au sol à l'intérieur de la résidence)
- Port obligatoire du masque pour tous les employés.
- Protocole de mise en quarantaine pour les résidents suite à une hospitalisation ou pour une nouvelle admission.
- Permission octroyée aux personnes proches aidantes significatives afin de fournir du soutien aux résidents (à compter du 11 mai 2020), sous certaines conditions

Les critères suivants sont en place :

- Le formulaire « Engagement d'accès à la résidence par un proche aidant » est rempli et signé par la personne proche aidante et conservé par la direction de la résidence ;
- Prise de la température, à l'entrée de la résidence ;
- Tenue d'un registre des personnes proches aidantes, incluant les dates de visites
- Accès octroyé uniquement de la réception de la résidence jusqu'à l'appartement du résident
- Interdiction de se rendre dans les espaces communs de la résidence ;
- Accès refusé aux personnes proches aidantes qui présentent des symptômes liés à la COVID-19.
- Port obligatoire d'un masque, dès l'accès à la résidence, et lavage des mains

- Port obligatoire de vêtements propre (n'ayant eu aucun contact avec d'autres personnes avant l'arrivée à la résidence) ;
- Respect des mesures de distanciation sociale (2 mètres) ;
- Lavage des mains à l'entrée de la résidence et à la sortie;
- Fréquence accrue du nettoyage et de la désinfection des surfaces
- Plusieurs procédures de rappels sanitaires et d'hygiène affichées (résidents, visiteurs autorisés)